Élections Québec 2018

LA CULTURE FAIT CAMPAGNE

Plateforme pour enrichir le débat sur les arts et la culture









PRÉAMBULE

Le 12 juin 2018, le gouvernement du Québec lançait la nouvelle politique culturelle du Québec « Partout, la culture ». Réactualisation nécessaire de la première politique culturelle québécoise de 1992, il s'agit d'un document majeur pour le Québec, puisqu'il dote notre société d'une vision commune en matière d'arts et de culture. Il est également le fruit d'un processus de consultation de longue haleine, à travers tout le Québec, au cours duquel 450 mémoires ont été déposés, 320 intervenants ont été entendus, deux comités consultatifs ont été créés et un forum national, réunissant une cinquantaine d'organismes, a été tenu. Malgré l'importance de ce document, et de l'impact qu'il aura sur le développement culturel du Québec, le lancement de cette politique est passé presque inaperçu.

Dans le cadre des élections du 1^{er} octobre prochain, Culture Mauricie et le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ) souhaitent évidemment prendre connaissance des orientations des différents partis en matière d'arts et de culture. Mais, avant tout, nous considérons qu'il est primordial que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, s'engage à bâtir sur les fondations solides de cette politique. Celleci s'impose comme un guide afin de cultiver la vitalité culturelle du Québec, dans l'ensemble des régions, et ce dans une perspective inclusive et novatrice.

Depuis un demi-siècle, les grandes orientations de l'action publique en matière culturelle ont généralement fait l'objet d'un consensus entre les partis. Nous voulons que cette manière d'envisager les choses se poursuive dans le meilleur intérêt du développement culturel du Québec.

Le Plan d'action 2018-2023, qui accompagne la politique culturelle, nous apparaît également de très bonne facture, bien que certains éléments méritent de venir s'y greffer afin d'en élargir la portée. Dans le même ordre d'idées, l'enveloppe budgétaire d'environ 100 millions de dollars par année allouée à la réalisation des 41 mesures de ce plan devra à tout le moins être maintenue, mais de préférence bonifiée, par le prochain gouvernement.

Afin de marquer l'importance de considérer ce document dans les débats des prochaines semaines en matière d'arts et de culture, cette première plateforme nationale présentée en concertation avec tous les Conseils régionaux de la culture du Québec, axe donc ses propositions sur la mise en œuvre du plan d'action.

«Partout, la culture»

L'intitulé de la nouvelle politique culturelle du Québec annonce clairement la force évocatrice de ce nouveau chapitre du développement culturel national, régional et local. La culture doit être au centre de la vie citoyenne pour contribuer activement à l'épanouissement des communautés et des individus.

Ce qui rend cette politique inclusive et novatrice, c'est notamment sa façon de traiter certains thèmes importants de façon transversale. On pense particulièrement à la promotion et au rayonnement de la langue française, à la reconnaissance et la mise en valeur de l'apport de la diversité culturelle à la force créatrice et à la vie culturelle de toutes les régions, à la poursuite des efforts visant à améliorer l'accès à la culture pour tous, et enfin, à l'adaptation des pratiques et la stimulation de l'innovation dans l'univers numérique afin d'en faire un levier de développement pour l'ensemble du secteur culturel.

Cette vision à 360 degrés du développement culturel est présentée de la façon suivante:

- Engagements particuliers à l'égard des autochtones.
- Orientation 1: Contribuer à l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture.
- Orientation 2: Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture.
- Orientation 3: Dynamiser la relation entre la culture et le territoire.
- Orientation 4: Accroître l'apport de la culture et des communications à l'économie et au développement du Québec.

Pour les engagements particuliers à l'égard des Autochtones et pour chacune des quatre grandes orientations, nous présentons dans une rubrique intitulée «On applaudit» les mesures existantes du plan d'action que nous estimons être les plus pertinentes. Dans la seconde rubrique « Dans l'angle mort », nous proposons des idées de mesures qui ne figurent pas au Plan d'action actuel et qui, pourtant, pourraient le bonifier, voire le renforcer.

Enfin, parce que le développement régional demeure au cœur de nos préoccupations et que nous souhaitons sensibiliser tant les candidats locaux des différents partis que la population, la dernière section de cette plateforme propose des mesures concrètes pour la Mauricie.

ENGAGEMENTS PARTICULIERS À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES

«Partout, la culture» souligne l'importance d'accroître le soutien gouvernemental pour répondre aux préoccupations des Autochtones et pour améliorer, avec eux. leurs milieux de vie. Afin de contribuer à l'essor et à la continuité des cultures autochtones, la politique propose des moyens de soutenir les Autochtones, en milieu urbain et dans les communautés, souhaitant renforcer leurs systèmes de transmission. Parmi les objectifs, on mise d'abord sur le développement culturel des Premières Nations et de la nation inuite, en encourageant l'expression artistique sous toutes ses formes, en assurant des conditions favorables à la création, en diffusant les productions ou manifestations culturelles autochtones et en facilitant l'accès au plus grand nombre. Il est également essentiel de favoriser l'expression des pratiques artistiques coutumières et contemporaines des Autochtones, ainsi que leur rayonnement au Québec, au Canada et à l'international. Le gouvernement doit aussi agir et accompagner les nations autochtones dans leurs efforts pour la revitalisation, le maintien et la valorisation de leurs langues en favorisant leur préservation, leur épanouissement et leur vitalité. Le dernier axe reconnaît l'importance de la culture comme facteur déterminant du rapprochement des nations autochtones et de la nation québécoise afin de générer des échanges constructifs, mais aussi de faire en sorte que les non-Autochtones découvrent ces cultures, en reconnaissent la diversité et en apprécient la richesse et la grandeur.



- L'annonce d'une stratégie pour la valorisation du patrimoine autochtone.
- La volonté de favoriser la contribution des Premières Nations et des Inuits au dynamisme culturel du Québec et de valoriser les langues autochtones, « vecteur essentiel du développement des sociétés autochtones ». Ce pour quoi l'élaboration et la mise en place de programmes devront être priorisées.
- Rendre disponible la littérature jeunesse en langues autochtones.

- Inclure d'avantage les créateurs autochtones sur les jurys de sélection et les comités d'évaluation des programmes de subventions.
- Favoriser la diffusion de l'art autochtone sur les grandes scènes partout au Québec.
- Soutenir l'installation à Montréal du projet de Carrefour international des arts et cultures des peuples autochtones (projet DestiNATIONS), au profit de l'ensemble du Québec.

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF GRÂCE À LA CULTURE

Cette orientation vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie citoyenne par le biais de la langue, des arts, de la création artistique, de l'engagement bénévole, du mécénat, du loisir culturel et de la pratique en amateur. Pour ce faire, il est essentiel d'éliminer les freins physiques, socioéconomiques, géographiques, éducatifs et techniques qui nuisent à l'accessibilité et à la participation citoyenne à la culture. Les objectifs principaux visent en premier lieu à ce que tous puissent mener une vie culturelle, participative, engagée et en français: en prenant appui sur la participation à la vie culturelle pour valoriser la langue française, en soutenant une participation culturelle élargie et inclusive, et en renforçant l'engagement individuel et collectif en culture. Dans un deuxième temps, il s'agit de reconnaître l'apport croisé des secteurs culturels, éducatifs et sociaux en amplifiant la relation entre la culture et l'éducation et en faisant croître la synergie des secteurs culturels et sociaux.



- La mise en relief de liens indissociables entre le français et la culture et l'appel à la mobilisation des acteurs gouvernementaux, institutionnels, culturels, économiques, sociaux et communautaires autour de la promotion et de la valorisation du français.
- Les mesures et le soutien financier associés aux initiatives visant la valorisation, la protection et la promotion de la langue française pour qu'elle demeure riche, vivante et vibrante dans l'espace public.
- L'inclusion de la famille, la reconnaissance de l'importance de la relation culture-éducationfamille et des bienfaits liés à la pratique d'activités culturelles.
- La reconnaissance du loisir culturel comme « composante majeure de la culture québécoise » et la volonté d'encourager sa pratique.
- La modernisation du programme Mécénat Placements Culture,

- qui ouvre la possibilité de collectes de fonds effectuées par des regroupements d'organismes, tout en regrettant la décision récente d'abolir le volet II du programme, qui était destiné aux organismes ayant des besoins financiers à court terme pour leurs activités de fonctionnement, décision qui est une menace à la pérennité de plusieurs petits organismes culturels.
- L'enrichissement de l'éventail des activités et des services offerts par les sociétés d'État en culture adaptés aux besoins des personnes handicapées, immigrantes ou en situation de pauvreté.
- La promotion de la philanthropie culturelle et les mesures fiscales visant à l'encourager.
- La création de mécanismes de reconnaissance de l'engagement citoyen bénévole en culture, sans lequel le secteur culturel n'aurait pas la vitalité qu'on lui connaît.

- Associer clairement le monde municipal et les partenaires régionaux, notamment les CRC, comme partenaires stratégiques autant qu'opérationnels dans la mise en œuvre des mesures prévues.
- Ancrer la médiation culturelle au cœur du développement culturel. La médiation culturelle est quasi absente du texte, alors qu'il s'agit d'un précieux outil de démocratisation et d'accès à la culture. Il est également important de ne pas confondre les notions de loisir culturel et de médiation: le rôle de l'artiste est primordial et indissociable au processus de cette dernière.
- Développer une vision et élargir la définition et la portée de la médiation culturelle afin que celleci ne soit pas cantonnée à une fonction intégratrice. La médiation doit avoir pour rôle la sensibilisation et l'éducation citoyenne afin que tous soient en mesure de participer pleinement à la vie culturelle.
- La nouvelle politique culturelle du Québec devrait marquer un tournant pour ce qui est de l'importance à accorder à la culture dans le parcours éducatif. À cet effet, le gouvernement, les commissions scolaires et les syndicats devraient convenir d'une entente tripartite afin que les sorties culturelles cessent d'être mises à risque et s'inscrivent dans l'intégration transversale de la culture dans les cursus scolaires,

- et plus globalement dans l'école elle-même. Une fréquentation assidue des arts et de la culture contribuera grandement à la persévérance et à la réussite des élèves.
- Reconnaître le rôle de passeurs culturels des enseignants en arts, et de cette manière faciliter l'intégration de la dimension culturelle à l'école.
- Mettre en place des tables régionales de concertation cultureéducation afin de maintenir un dialogue constant entre les deux milieux.
- Impliquer l'ensemble des intervenants (famille, services de garde, petite-enfance) afin que les arts et la culture jouent pleinement leur rôle dans l'épanouissement identitaire et personnel des jeunes.
- Bonifier et promouvoir le catalogue des artistes/diffuseurs pour le milieu scolaire afin de faire connaître l'offre culturelle pour les écoles.
- Sensibiliser et inciter le milieu des affaires à la philanthropie culturelle, entre autres par le biais de mesures fiscales ambitieuses et novatrices.

Orientation 2

FAÇONNER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION ET AU RAYONNEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE

Le Québec foisonne de savoir-faire remarquables produisant des œuvres riches et diversifiées dont les formes sont souvent hybrides, pluridisciplinaires et novatrices, notamment en ce qui a trait aux arts numériques. Cette orientation cherche à donner aux milieux culturels la capacité de poursuivre leur développement. Les grands objectifs sont ici, dans un premier temps, de favoriser le déploiement de la création et de la production, en soutenant l'excellence par l'instauration de conditions favorables pour que les artistes puissent expérimenter, inventer et prendre des risques et en favorisant la diversité des formes d'expression artistique et culturelle. Le deuxième objectif vise la diffusion de la culture québécoise et sa notoriété à l'internationale par le biais de mesures qui favorisent la diffusion culturelle sur tout le territoire québécois, au Canada et sur la scène internationale, et font croître l'influence du Québec en matière de culture ainsi que sa coopération avec des partenaires internationaux. Finalement, on cherche à donner aux artistes et aux travailleurs culturels un accès équitable à une vie professionnelle gratifiante et évolutive en améliorant leurs conditions socioéconomiques, en leur offrant l'accès à un ensemble cohérent de formation professionnelle et de perfectionnement, et en assurant une meilleure inclusion de tous les talents.

- L'analyse des facteurs et des situations d'exclusion dans les différents métiers du secteur culturel.
- L'analyse des meilleures pratiques et de leurs retombées sur certains groupes sociaux au sein du secteur culturel, notamment les femmes, les personnes dites de la diversité, les artistes, les travailleuses et travailleurs culturels vivant avec un handicap, ainsi que sur la relève.
- La détermination et la mise en place d'interventions prioritaires pour améliorer l'accès de toutes et tous aux services, aux programmes, aux emplois, aux réseaux et aux structures décisionnelles en culture.

- en incluant la représentation dans les espaces médiatiques et audiovisuels.
- La révision des deux lois sur le statut de l'artiste et la volonté d'améliorer, par de nombreuses mesures, les conditions socioéconomiques des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels.

- Apporter un appui soutenu aux lieux de diffusion régionaux et locaux, particulièrement à petite échelle, afin de faciliter la circulation des spectacles et assurer le rayonnement des arts de la scène.
- Apporter un appui aux pratiques artistiques dont les apprentissages se font hors structures, notamment les arts de la rue (danse urbaine, art mural, etc.).
- Mettre en place une table de concertation pour assurer un dialogue continu entre les instances gouvernementales et les représentants de la communauté artistique d'expression anglaise afin de promouvoir leur inclusion et leur pleine participation au rayonnement des arts et de la culture au Québec.
- Reconnaître le numérique comme une expression culturelle à part entière au même titre que les disciplines classiques telles la littérature, le théâtre et le cinéma. Cela permettra, entre autres, d'élargir

- la clientèle admissible au soutien financier aux pratiques numériques, notamment en ce qui concerne les programmes de la SODEC.
- Valoriser la création et les arts numériques en tant que disciplines en les différenciant distinctement des technologies numériques permettant la diffusion des contenus culturels associés au « virage numérique ».
- Prévoir un budget afin de soutenir les mesures en matière d'inclusion, identifiées comme des «interventions prioritaires », sachant que le plan d'action actuel n'y attribue aucun financement spécifique.
- Appuyer de façon plus soutenue les médias communautaires, considérant leur rôle dans l'identité et le dynamisme des communautés et leur contribution à promouvoir les artistes et organismes artistiques partout sur le territoire.

DYNAMISER LA RELATION ENTRE LA CULTURE ET LE TERRITOIRE

Territoire et culture sont intimement liés, celle-ci reflétant les particularités propres au premier. L'histoire, le paysage, l'architecture, les institutions et les traditions locales façonnent la culture et l'identité de chaque ville, village et banlieue. Cette orientation positionne la culture et le patrimoine comme des éléments fondamentaux faisant vivre le territoire et, dans cette perspective, elle préconise de prendre appui sur la culture et l'immense potentiel du patrimoine culturel afin d'améliorer la qualité de vie des différents milieux. Son second axe vise à mieux répondre aux aspirations et aux besoins de chaque région et ainsi profiter de la puissance d'action locale et régionale. Pour ce faire, il est essentiel de prendre en compte la diversité des régions et de prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des municipalités régionales de comté et des communautés autochtones. Les rôles de Québec, la capitale nationale, et de Montréal, métropole culturelle du Québec, doivent également être renforcés afin de leur permettre de s'épanouir et rayonner à leur plein potentiel.



- L'inclusion et la reconnaissance du territoire et de l'importance de ses relations avec la culture et le patrimoine.
- L'intention d'établir une stratégie gouvernementale en architecture, qui reconnaît la valeur de l'architecture dans la création de milieux de vie de qualité et favorise l'excellence, la créativité et l'innovation en architecture et en design urbain.
- La reconnaissance de «l'identité culinaire québécoise» et l'aide au développement de l'agrotourisme et du «tourisme gourmand», bien qu'aucune somme n'y soit rattachée dans le Plan d'action.

- La reconnaissance des enjeux particuliers liés à la protection, à la transmission et à la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux.
- Les nombreuses mesures pour favoriser la création des « conditions propices à l'éclosion et au développement de l'entrepreneuriat culturel » ainsi que l'économie numérique.

Dans l'angle mort

Augmenter considérablement le budget annuel prévu afin de « Soutenir les communautés qui se mobilisent en faveur de la protection, de la transmission et de la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux ». En effet, le Plan d'action envisage trop sobrement le défi majeur d'actualisation de l'usage d'édifices religieux ou de grands ensembles institutionnels, tel que le démontre l'apport annuel de seulement cinq millions de dollars prévus à cet effet.

Améliorer l'attribution du financement public aux festivals et événements en culture, en mobilisant d'autres intervenants publics que le CALQ et la SODEC. À ce titre, Tourisme Québec et le MAMOT sont des acteurs importants qui devraient être impliqués.

Moderniser les mesures fiscales pour faciliter le maintien et la revitalisation des bâtiments patrimoniaux. Cellesci doivent inciter à la protection, l'entretien, la réaffectation et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Ajouter la prise en compte dans la toponymie, de la représentativité des femmes et des communautés immigrantes ayant forgé l'histoire du Québec.

Reconnaître les parcours culturels, en ville comme en région, et les usages temporaires et transitoires comme des moyens efficaces de dynamiser la relation entre culture et territoire.





ACCROÎTRE L'APPORT DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS À L'ÉCONOMIE ET AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

La quatrième grande orientation de *Partout, la culture* est divisée en trois thèmes. D'abord, elle traite d'entrepreneuriat culturel et de l'originalité des modèles organisationnels. En ce sens, les objectifs sont de créer des conditions propices à l'éclosion et au développement de l'entrepreneuriat culturel et d'encourager les approches transversales et le partenariat entre les organisations. Elle s'intéresse ensuite à la performance sur les marchés nationaux et internationaux et propose des avenues afin de maximiser l'exploitation du marché intérieur et soutenir les artistes, les entreprises et les organismes culturels dans leurs actions de développement de marchés internationaux. Finalement, elle propose de se doter des « clés de l'économie numérique » en offrant l'accompagnement et la formation permettant d'accroître les compétences numériques et d'améliorer les connaissances et la maîtrise des données.



- La stimulation de l'entrepreneuriat culturel partout au Québec, plus particulièrement auprès de la relève.
- Le renforcement du soutien à la diffusion et à l'exportation des productions culturelles québécoises.
- Une stratégie de visibilité, de découvrabilité et de promotion des contenus culturels québécois sur les réseaux numériques.
- L'accroissement de la visibilité des contenus culturels francophones dans l'univers numérique au sein de la francophonie.

- L'appui à la médiation et à la participation à la culture, notamment des jeunes, grâce aux outils et aux pratiques numériques.
- La reconnaissance de l'importance de la littératie numérique pour un accès et une participation plus large et équitable à la culture.

- Établir un cadre afin d'uniformiser l'utilisation des métadonnées des œuvres et produits culturels pour en faciliter la découvrabilité.
- Soutenir, au moyen d'une aide financière, la numérisation des œuvres audiovisuelles issues de collections privées pour la conservation et ainsi en faciliter la diffusion et l'utilisation, notamment pour l'enseignement et la recherche.
- Simplifier et uniformiser les processus liés aux droits d'auteurs, notamment en ce qui concerne la baladodiffusion, afin d'assurer la rémunération des ayants droit.

À propos de Culture Mauricie

Culture Mauricie, interlocuteur privilégié du milieu culturel régional, a comme mission de soutenir le développement des arts et de la culture, dans l'intérêt de ses membres et de son milieu, pour l'épanouissement d'une région créative, riche de son histoire, de sa culture et de ses créateurs.

Actif depuis 1978, Culture Mauricie s'est imposé en tant que référence pour son milieu. Ses actions ciblées et ses projets structurants qui touchent toutes les disciplines lui ont permis d'assurer le développement, la vitalité et la cohésion des arts et de la culture en Mauricie.

À propos des conseils régionaux de la culture

Les conseils régionaux de la culture regroupent les personnes et les organismes qui contribuent à la vitalité artistique et culturelle de leur région. Ils réalisent les mandats confiés par le milieu culturel et par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Les conseils de la culture visent à favoriser le développement artistique et culturel régional par une concertation de leurs membres qui conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement. De plus, ils assument un rôle-conseil auprès des différents partenaires dans le but d'assurer la défense des intérêts artistiques et culturels de leur région. Interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec, les conseils régionaux de la culture interagissent avec les instances municipales et régionales pour le développement des arts et de la culture sur leur territoire.